

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 8 février 2018**

**Rapporteur :  
Monsieur Dominique  
SCOARNEC**

**N° 18**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 15/02/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/02/2018 (accusé de réception du 14/02/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Acquisition de deux emprises auprès de la SCI GFDI 88 rue Jules Verne**

**Dans le cadre d'un aménagement de voirie il est proposé l'acquisition de deux emprises rue Jules Verne à titre gratuit.**

\*\*\*

Afin de pouvoir aménager une liaison douce rue Jules Verne, il s'avère nécessaire d'acquérir une emprise de 119 m<sup>2</sup> environ, à prendre sur les parcelles cadastrées section EO numéros 69p et 71p appartenant à la SCI GDFI 88.

Le propriétaire cède gratuitement ces emprises à la ville qui, en contrepartie, prend à sa charge les frais afférents à ce transfert de propriété.

Il est précisé que l'intégration de ces emprises dans le domaine public routier communal sera effective le jour de la signature de l'acte.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'autoriser la ville de Quimper à acquérir ces emprises, à prendre sur les parcelles EO 69p et 71p, d'une surface totale d'environ 119 m<sup>2</sup> à titre gratuit ;
- 2 - d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir ;
- 3 - de décider le classement dans le domaine public routier communal de ces emprises suite à leur acquisition par la ville.